



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

Date de transmission de la convocation 21 février 2023

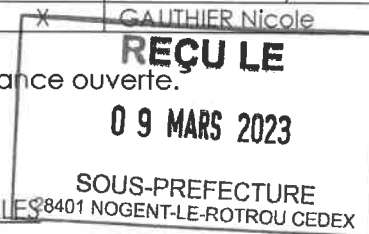
L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	A compter de 20 h 10	X	JOLY Jimmy (de 19h30 à 20h10)
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	GAUTHIER Nicole

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION MARCHÉ TRAVAUX DE LA GRANDE COUR A BRUNELLES (Délibération 1-27/02/2023)



A la demande du Maire, Francis DE KONINCK sort de la salle afin de ne participer ni au débat et ni au vote.

Stéphane COURPOTIN rappelle que la consultation concernant les travaux de la rue de la Grande Cour à Brunelles a été lancée sous forme d'un marché à procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 6 janvier 2023 au BOAMP et sur le site www.amf28.org.

Les critères de sélection des offres sont :

- Valeur technique 50%
- Prix 40%
- Délais 10%

Une seule offre a été déposée : CHARLES TRAVAUX SAS pour un montant de :

- Tranche ferme : 115 371,62 € HT
- Tranche conditionnelle : 142 055,50 € HT
- TOTAL : 257 427,12 € HT

Après avoir présenté le rapport d'analyse de l'offre réalisé par le maître d'œuvre, Stéphane COURPOTIN propose aux membres de l'Assemblée de retenir la proposition Charles Travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De réaliser les tranches « ferme » et « conditionnelle » ;
- De retenir la proposition telle qu'exposée ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN
Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/03/2023 et de la publication le 9/03/2023

Fait à ARCISSES, le 9/03/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe

